



Etablissement intercommunal pour l'accueil  
collectif parascolaire primaire – EIAP  
p.a. Union des Communes Vaudoises  
Av. de Lavaux 35  
Case postale  
1009 Pully

Lausanne, le 30 mai 2018

## **Cadre de référence pour l'accueil de jour parascolaire : positionnement**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les délégués à l'EIAP,

Ayant pris connaissance du futur cadre de référence, l'association romande des assistants socio éducatif souhaite vous faire part de sa grande inquiétude quant à ce dernier.

La position de l'Aromase rejoint celle de l'OAJE, d'apé-Vaud, de la FSAE, de Pro Familia Vaud ainsi que d'Avenir Social en ce sens que notre association, pas plus que les autres, ne saurait se satisfaire d'un cadre de référence qui ne répondrait qu'à des impératifs économiques. Il fait totalement fi de l'expertise et des avis exprimés par les associations de professionnels concernés et qui sont en prise direct avec les réalités quotidiennes de l'accueil pré et parascolaire des enfants et de leurs familles.

L'ARomASE se rallie totalement aux positions des autres associations concernées ainsi qu'aux propositions qui ont été formulées par ces dernières. Il ne s'agit là ni d'un réflexe corporatiste aveugle ou d'une crainte de perdre quelques avantages. Il s'agit avant tout de défendre un cadre assurant un accueil de qualité, garantissant la sécurité, tout en respectant les besoins des enfants et la diversité des familles.

Ces nouvelles normes d'encadrement font références aux "professionnels" sans que ces derniers ne soient encore clairement définis en proportion par leur niveau de formation entre tertiaire et secondaire II. Nous y voyons un risque très grand d'une tentation de ne doter principalement les structures d'accueil d'ASE. Une simple lecture du plan de formation des ASE et de sa taxonomie suffit pour comprendre que les assistants socio éducatif sont des acteurs destinés à travailler dans une dynamique interdisciplinaire. Or dans ce nouveau cadre de référence, les ASE pourraient avoir à charge des groupes allant jusqu'à 80 enfants ainsi que l'encadrement des auxiliaires. Les assistants socio éducatif sont certes issus d'une profession encore jeune, ils n'ont cependant jamais eu vocation à devenir du personnel "au rabais" pour des politiques d'accueil "low cost", bien loin des ambitions de la LAJE. Les enfants n'étant considérés plus que sur des aspects de nombre et les parents vu comme de simple "clients". Eu égard de la mission qu'a l'ARomASE de valoriser le métier d'ASE et les valeurs professionnelles qu'il porte, nous ne pouvons que déplorer un cadre aussi laconique sur ce point précis.

De plus, un régime d'exception quasi permanent des normes d'encadrement de ce cadre nous questionne sur son réel intérêt. L'ARomASE n'y voit qu'une détérioration inéluctable des minimas censés assurer la qualité d'accueil des enfants et de leur famille ainsi que des conditions de travail.

Nous lisons dans ce cadre de référence la nécessité des communes de considérer d'inévitables contraintes financières ainsi que le besoin de souplesse dans l'organisation des structures d'accueil. Cependant il serait vraiment regrettable et dommageable d'occulter, par mesure d'économie, l'aspect incompressible des besoins

essentiels et largement documentés des enfants, des familles et des professionnels et qui garantissent un accueil de qualité.

L'ARomASE appelle donc de ses vœux à une reconsidération pure et simple de ce cadre de référence et se tient volontiers à disposition de l'EIAP pour répondre à vos questions.

Convaincus de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous adressons Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués à l'EIAP, nos cordiales salutations.

Pour le comité de l'ARomASE  
Mario Pellegrini